

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 4 avril 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire suppléant Claude Lacroix et conseillers Bernard Gagné, Mario Lemire, Lucie Laperle et Sophie Perreault formant quorum et présidé par le Maire suppléant.

1) Ordre du jour

51-04-11 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 7 mars 2011

52-04-11 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2011 soit adopté avec corrections.

2.2 Séance extraordinaire du 23 mars 2011

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* le procès verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2011 soit adopté avec une précision à la résolution 50-03-2011, que la jurisprudence démontre que la période d'absence de Monsieur le Conseiller Bernard Gagné n'a débutée qu'à la séance publique tenue le 10 janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de mars 2011

DÉPÔT Le rapport des permis de construction et lotissement du mois de mars 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Dépôt du certificat d'approbation des personnes habiles à voter relatif au Règlement 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin

DÉPÔT En vertu de l'article 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le plus tôt possible après la confection de son certificat, le greffier ou secrétaire-trésorier en fait lecture, le cas échéant, aux personnes présentes à l'endroit où le conseil de la municipalité tient ses séances ou à tout autre endroit que le greffier ou secrétaire-trésorier détermine, ainsi que l'article 557, le greffier ou secrétaire-trésorier dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante ;

Le Directeur général et Président des élections municipales, par la présente, certifie la réception du certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, préparé par Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe, concernant le règlement intitulé comme suit :

397 Règlement Décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin

3.3, 3.4 et 3.5 remise à une séance ultérieure

- 3.3 Règlement 351A modifiant le Règlement sur les permis et certificats afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC
- 3.4 Règlement 350A modifiant le Règlement sur le lotissement (350) afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC
- 3.5 Règlement 352B modifiant de nouveau le Règlement de zonage (352) afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC

3.6 Règlement 412 sur les nuisances – refonte et modifications

AVIS DE MOTION *AVIS DE MOTION* est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 412 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 293 »**3.7 Règlement 413 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – refonte et modifications**

AVIS DE MOTION *AVIS DE MOTION* est par la présente donné par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 413 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 297 »**3.8 Règlement 414 sur le stationnement – refonte et modifications**

AVIS DE MOTION *AVIS DE MOTION* est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 414 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 298 »**3.9 Consultations publiques – Adoption – Dérogations mineures**

CONSULTATION Les demandes de dérogations mineures DM11-128, DM11-129 et DM11-130 sont en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ces demandes et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée pour DM11-128 et quelques commentaires, par les propriétaires, pour DM11-129 et DM11-130.

- 3.9.1 DM11-128 au lot 421-165, diminution de la façade de 0,88 mètre de plus que ce qui avait été autorisé dans DM10-110, soit 23,65 m alors que le Règlement de lotissement, article 5.2.1, prévoit une façade minimum de 30 mètres

53-04-11 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM11-128 déposée par 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, propriétaire du lot 421-165 projeté, situé dans le développement de la rue Donaldson, Phase III qui boucle le chemin de Gosford, zone H-16 ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM10-110 autorisant le cadastre d'un terrain, projet de lot numéro 2, partiellement desservi conforme de 2 135,0 m² ayant une façade de 24,53 m ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande porte plus précisément sur la diminution de la façade de ,88 m de plus que la dérogation DM10-110 soit à 23,65 m alors que le règlement 350, article 5.2.1 stipule une façade minimum de 30,0 m ;

53-04-11

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM11-128 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM10-128.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9.2 DM11-129 au 509, rue des Mélèzes, division d'un terrain en deux parties cadastrées de 1571,4 m² et 2040,4 m² alors que le Règlement sur le lotissement prescrit une superficie minimale de 2000 m²

54-04-11

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM11-129 déposée par M. François Dubreuil, propriétaire des lots 267-24-7 et 267-24-8 situés au 509 rue des Mélèzes, zone H-5 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de cadastrer un terrain partiellement desservi de 3611,9 m² en deux parties de 1571,4 m², construit et de 2040,4 m² de terrain vague, alors que le règlement 350, article 5.2.1 stipule une superficie minimale de 2000,0 m² ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans un secteur de développement de 3000,0 m² et plus ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM11-129 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'oppose à créer une zone plus petite que les normes minimales de 2000,0 m² et propose le refus de la présente demande ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée contre le refus de cette demande lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM10-129.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9.3 DM11-130 au 10, rue Kiley, demande d'implantation d'un bâtiment principal à 55 degrés d'angle par rapport à la ligne avant, alors que le Règlement de zonage prescrit un angle maximal de 10 degrés

55-04-11

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM11-130 déposée par M. Marc Beaulieu, propriétaire du lot 388-26 situé au 10 rue Kiley, zone H-30 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet d'implanter un bâtiment principal à angle de 55° par rapport à la ligne avant, alors que le règlement 352, article 6.3 permet un angle maximal de 10° ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande porte plus précisément sur la diminution de la façade de ,88 m de plus que la dérogation DM10-110 soit à 23,65 m alors que le règlement 350, article 5.2.1 stipule une façade minimum de 30,0 m ;

55-04-11

CONSIDÉRANT QUE ce terrain, d'une superficie totale de 5765,6 m², permet au propriétaire de se conformer au règlement de zonage en modifiant l'implantation ainsi que le plan de construction du bâtiment principal et que plusieurs options viables sont possibles ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal, à un angle de 55°, aurait une visibilité complète de la cour latérale et arrière du voisin de droite ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM11-130 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM10-130 ;

ET QUE le Conseil suggère les options suivantes :

- 1° inverser les plans de construction du bâtiment principal, soit le garage à droite de la façade, afin de d'améliorer les points suivants :
 - afin d'avoir l'intimité stipulé comme importante par le propriétaire du patio et piscine projetés vers la cour latérale de gauche, soit vers la partie de terrain la plus large ;
 - de bénéficier d'un ensoleillement accru de la piscine projetée ;
 - d'avoir un enlèvement de l'entrée d'auto, déjà sur place, vers le garage attaché projeté ;
 - de respecter l'intimité du voisin de droite ;
- 2° implantation du bâtiment principal à 10° maximum et en déplaçant l'entrée d'auto vers la gauche du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Demande annuelle de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012

56-04-11

CONSIDÉRANT le programme provincial d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir de ce programme, comme dans les années antérieures, pour effectuer des travaux correctifs au réseau routier municipal et ce, à plusieurs endroits ;

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'amélioration éligibles au programme du Ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 adopté le 6 décembre 2010 par la résolution 248-12-2010 et modifié par la résolution 14-02-2011 le 17 janvier 2011, incluant le resurfage de la rue Leclerc estimé à 100,000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

56-04-11

QUE la Municipalité de Shannon demande au Député de Chauveau, M. Gérard Deltell de recommander notre municipalité auprès du Ministère des Transports du Québec pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du *programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012* ;

ET QUE le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard soit nommé chargé de projet et qu'il soit autorisé à signer tout document pertinent à cette demande pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adjudication d'un contrat à Ligne Maska Inc. pour le marquage des chaussées de la municipalité au montant de 11 859.21\$ plus taxes

57-04-11

CONSIDÉRANT la résolution 05-01-2011 autorisant l'appel d'offres, par invitation, pour le marquage sur les chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues :

Ligne Maska Inc.	11,859.21\$, taxes en sus
Gonet B. G. Inc.	13,531.00\$, taxes en sus
Dura-Lignes Inc.	14,572.58\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics a émis une liste des travaux de marquage qui fait partie intégrante de la présente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Ligne Maska Inc. pour le marquage sur les chaussées, tel que soumissionné, au coût de 11,859.21\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Sécurité publique et Incendies

7.1 Règlement 411 sur les colporteurs

RÈGLEMENT
NUMÉRO 411

RÈGLEMENT SUR LES COLPORTEURS

Le règlement numéro 411 *Règlement sur les fosses colporteurs* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) Correspondance du mois de mars 2011 – dépôt de la liste

La liste des correspondances reçues durant le mois de mars 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

58-04-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* les les comptes suivants soient payés :

9043-2006 Québec Inc. – honoraires professionnels – aqueduc.....	28 481.25\$
Agence du Revenu Canada.....	10 268.97
Alain Castonguay – administration.....	263.94
Aquatech Services Techniques – honoraires professionnels.....	2 337.42
Aréo-Feu – deux ensembles « bunker ».....	3 338.00
Arleen Thibault – atelier.....	189.88
Atelier d'horlogerie André Viger – réparations – horloge.....	68.36
Barreau de Québec – cotisation.....	950.74
Bayard Canada Inc. – fournitures.....	302.88
Bell Mobilité – cellulaire.....	255.86
Bell Mobilité – cellulaire.....	23.24
Bell Mobilité – cellulaire – Dale et Clive.....	240.01
Bell Téléphone.....	2 332.72
Boilard, Renaud – honoraires professionnels.....	745.00
BPR Énergie Inc. – honoraires professionnels – barrage Hydro.....	50 696.63
Brassardburo – fournitures du bureau.....	559.35
Brigitte Olivier – fournitures.....	44.24
Cam-Trac Bernières – pièces.....	219.35
Canac Marquis Grenier – asphalte froid et sel.....	1 127.21
Canac-Marquis Grenier – fournitures.....	443.09
Canac-Marquis Grenier – propane, etc. pour zamboni.....	259.99
Canex – batteries.....	22.76
Caroline Gagnon – honoraires professionnels – cours de vitrail.....	330.00
Carrières Québec Inc.	94.86
Cartier – pièces pour 6-roues.....	25.93
Cash – kilométrage et bonbons et fournitures, etc.....	81.51
Centre Mécanique Shannon – réparations.....	17.08
Centre Mécanique Shannon – réparations.....	960.63
Chronicle Telegraph – publicité.....	203.36
Clément Bédard Inc. – réparations – portes de garage.....	451.55
Communauté Métropolitaine de Québec – 1 ^e versement-quote-part.....	5 475.00
Communication Duocom Inc. – renouvellement.....	19.95
Cummins est du Canada – réparations – postes 25 et 29.....	1 109.09
Dale Feeney – honoraires professionnels – mars.....	3 400.00
Dessau – honoraires professionnels – avril 2010 à février 2011.....	312 521.55
École nationale des pompiers – inscription et cours de pompiers.....	1 797.89
Elizabeth Poulin – atelier.....	193.00
Érablière La Bonne Fourchette – bénévoles – Winterfest.....	1 458.00
Eric Bouchard – Winterfest.....	320.00
F. Dufresne Inc. – essence.....	538.24
Formules Municipales – livres.....	393.62
François Devost – animation.....	91.14
G.L.P. Paysagiste Inc. – honoraires professionnels – aqueduc.....	37 433.34
G.L.P. Paysagistes Inc. – travaux voirie.....	478.48
G.M.S. Extincteur Chimique Inc. – fournitures.....	586.43
Garage René Bertrand Inc. – remorque.....	356.01
Gébourg – réparations.....	443.79
Germaine Pelletier – réunion.....	60.00
Graphica Impression Inc. – journal de mars.....	3 714.58
Groupe Altus – honoraires professionnels – espaces verts.....	113.93
Heenan Blaikie Aubut – honoraires professionnels – Lachance.....	742.62
Hugo Lépine – frais de représentation.....	414.89
Hydro-Québec.....	10 469.69
Hydro-Québec – éclairage public.....	3 207.79
Hydro-Québec – postes de compteurs et suppression.....	4 944.50
Inter-Cité Construction – pmt. 3 (3C) pmt. 4 (3C) pmt. 5 (3C).....	183 094.88
Jean-François Denis – prévention.....	78.28
Jean-Paul Côté Inc. – chlore pour les puits.....	333.80
Jeunes Entreprises du Québec – commandite – programme Leuce.....	500.00
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L. – honoraires professionnels.....	12 041.43
L.V.M. Inc. – honoraires professionnels – aqueduc.....	2 529.14
La Maison Anglaise – livres.....	79.61
Le Soleil – annonce – inspecteur municipal.....	1 665.13
M.R.C. La Jacques-Cartier – mises à jour.....	10 075.95
M.R.N.F. – balance dû – bail locatif parc municipal.....	4.26
Mario Lemire – remboursement – Winterfest.....	78.00

Marius Garon Inc. – pièces.....	16.26\$
Maxxam – analyses d'eau	249.50
Merrill Allard Inc. – diesel et essence	4 750.78
Messagerie Inter Cité – analyses eau et journal.....	168.43
Messagerie Inter Cité – testes d'eau	112.28
Méto Excavation Inc. – pmt. 14 – 4A/B/C – libération des retenues.....	374 998.19
MG Service – surfaceuse	841.63
Mini Général Hydraulique Inc. – pièces pour tracteurs.....	38.18
Ministère du Revenu.....	23 894.43
National Vacuum Inc. – nettoyage de ponceaux	3 256.25
Orizon – système de communication – deux mois	382.16
Oxygène Portneuf Inc. – bouteilles de gaz.....	192.57
P. Aubut Inc. – cadenas pour les puits et barrières	302.58
Pagenet – pagettes	70.46
Pièces d'auto Guill – pièces.....	70.52
Postage on Call – timbres pour machine.....	2 500.00
Postes Canada – envoie – Shannon Express	345.55
Propane Nutrinor	255.45
Protection D.S. Inc. – honoraires professionnels – pmt. No. 2	2 089.68
Quincaillerie Co-Op Ste-Catherine – fournitures	128.69
Quincaillerie Durand – fournitures pour garage.....	276.53
Ram Gestion d'achats – cartouches pour imprimantes	244.79
Réal Huot – pièces pour aqueduc	422.10
Référence Solutions Inc. – honoraires professionnels.....	344.67
Régie Régionale de Portneuf – 2 ^e versement – quote-part	119 793.24
Registre Foncier – avis de mutations	24.00
Reliance Protectron	138.42
Renaud-Bray – livres	404.87
Réseau Biblio CNCA – fournitures	1 776.12
Réseau de Transports de la Capitale – contrat autobus – mars.....	53 134.46
ResQTech – équipement.....	1 269.98
Ressources 3D – honoraires professionnels	1 708.86
Restaurant St-Hubert – caucus	87.36
Services Technologiques A.C. Inc. – réparations poste 25/29	388.05
Shaun Feeney – Winterfest	320.00
Signotech – location de lumières de circulation – Winterfest.....	324.69
Soc. de l'assurance automobile – immatriculation des véhicules	7 597.50
Société de l'assurance automobile – immatriculation des véhicules	4 191.80
Stephane Hamel – allocation.....	9 308.00
Telus – cellulaire – directeur général.....	65.79
V.R.S.B. – honoraires professionnels – Tyrone à SPJCP	302.58
Wolseley – asphalte hiver.....	627.62

58-04-11

Total

1,323,514.84\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative**13.1 remise à une séance ultérieure**

13.1 Autorisation d'ajustement de salaire et actualisation des fonctions et tâches de madame Deirdre Geraghty

13.2 Modification de la résolution 247-12-2010 concernant le calendrier des séances régulières de 2011 afin de déplacer la séance du lundi 2 mai au mardi 3 mai en raison de la tenue des élections fédérales

59-04-11

CONSIDÉRANT la période électorale fédérale, scrutin du lundi le 2 mai 2011, la séance publique du Conseil du 2 mai 2011 est par la présente annulée ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Lucie Laperle, APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la séance aura lieu **mardi, le 3 mai 2011** à 19h30 au Centre Communautaire de Shannon, 75 chemin de Gosford, Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Autorisation et appui aux activités liées au Recensement 2011 du gouvernement fédéral

60-04-11

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population mardi, le 10 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE Claude Lacroix, Maire suppléant de la Municipalité de Shannon déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la **SEMAINE DU RECENSEMENT** et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici mardi, le 10 mai 2011 ;

ET QUE le Conseil de Municipalité de Shannon appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici mardi, le 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe

14.1 Règlement 410 abrogeant le Règlement 111 pourvoyant à l'établissement et au maintien d'une assurance collective au bénéfice des fonctionnaires et des employés à temps plein de la corporation municipale

RÈGLEMENT
NUMÉRO 410

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 111 POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT ET AU MAINTIEN D'UNE ASSURANCE COLLECTIVE AU BÉNÉFICE DES FONCTIONNAIRES ET DES EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN DE LA CORPORATION MUNICIPALE

Le règlement numéro 410 *Règlement abrogeant le règlement 111 pourvoyant à l'établissement et au maintien d'une assurance collective au bénéfice des fonctionnaires et des employés à temps plein de la corporation municipale* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Réforme cadastrale – adjudication d'un contrat à Groupe Altus Ltée pour 22 500\$ répartie sur deux ans

61-04-11

CONSIDÉRANT la réforme cadastrale du territoire municipal, phase I, déposée le 23 février 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale du territoire municipal, phase II, serait déposée en février 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE notre service d'évaluation financière, Altus Ltée, offre d'effectuer pour un coût de 22,500.\$, les travaux de conformité et de transfert des lots rénovés ;

61-04-11

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de conformité et de transfert sera réparti sur une période de deux (2) ans, soit 11,250.\$ par année ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucun crédit n'avait été alloué à cette fin dans le budget 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre de service de la firme d'évaluateur, Altus Ltée, pour les travaux de conformité et de transfert des lots rénovés au coût de 22,500.\$, taxes en sus ;

*QU'*une somme de 11,250.\$ soit alloué à ce projet pour l'année 2011 et que cette dernière soit appropriée sur le fonds générale à même les revenus excédentaires provenant de la taxe foncière générale ;

ET QUE le coût soumissionné soit réparti sur deux (2) années fiscales, 2011 et 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 remise à une séance ultérieure

14.3 Maintien la composition d'unités d'évaluation et décrétant des tarifs de modification, création ou annulation d'une unité d'évaluation

14.4 Règlement 406 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal

RÈGLEMENT
NUMÉRO 406

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 386 POURVOYANT AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement numéro 410 *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récépissé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.5 et 14.6 remise à une séance ultérieure

14.5 Rapport des vérificateurs de la municipalité pour l'année financière 2010; voir avis public séance extraordinaire

14.6 Rapport financier de la municipalité pour l'année financière 2010; voir avis public séance extraordinaire

15) Varia

15.1 Approbation des tarifs judiciaires prescrits par le Code de procédure pénale du Québec

62-04-11

CONSIDÉRANT les tarifs judiciaires en matières pénale et civile appliqués par la Cour Municipale de St-Raymond, selon le *Code de procédure pénale* du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, adopter ces tarifs judiciaires pour application lors de l'émission de contraventions ;

62-04-11

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve, tel que soumis par la Cour Municipale de St-Raymond, le tableau de tarifs judiciaires en matière pénale et civile, en vigueur le 1^e avril 2011 selon le *Code de Procédure Pénale*, Chapitre C-25.1, r.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Déclaration et propositions de monsieur le conseiller Bernard Gagné

63-04-11

CONSIDÉRANT le constat de fin de mandat du 23 mars 2011 à la clôture de l'assemblée extraordinaire ;

CONSIDÉRANT la résolution 50-03-2011 du 23 mars 2011 refusant la demande d'un délai de grâce de trente (30) jours de Monsieur le Conseiller Bernard Gagné ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a retiré le constat de fin de mandat le 28 mars 2011 à la Commission municipale 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Conseiller Bernard Gagné propose l'annulation de ladite résolution de refus de délai de grâce ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Conseiller Bernard Gagné propose que des excuses formelles lui soient adressées de la part du Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE ladite de demande de délai de grâce provenait Monsieur le Conseiller Bernard Gagné ;

EN CONSÉQUENCE,

Les propositions de Monsieur le Conseiller Bernard Gagné n'étant pas appuyées, elles n'ont pas été traitées.

REFUSÉE MAJORITAIREMENT

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire propose la levée de la séance ordinaire à 21h07.

Claude Lacroix,
Maire suppléant

Hugo Lépine,
Directeur Général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 18 avril 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

1) Ordre du jour

64-04-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Consentement d'ajout à l'ordre du jour

65-04-11 *CONSIDÉRANT* la présente séance extraordinaire convoquée pour le traitement d'un ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été modifié en ajoutant deux sujets à être traités d'importance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le Conseil consente, unanimement, que les deux sujets soient ajoutés à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Règlement 350A modifiant le Règlement sur le lotissement (350) afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC

RÈGLEMENT
NUMÉRO 350A

RÈGLEMENT NUMÉRO 350A

Le règlement 350A *Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement (350) afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Règlement 352B modifiant de nouveau le Règlement de zonage (352) afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC

RÈGLEMENT
NUMÉRO 352B

RÈGLEMENT NUMÉRO 352B

Le règlement 352B *Règlement modifiant de nouveau le Règlement de zonage (352) afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Retrait de l'avis de motion Règlement 351A modifiant le Règlement sur les permis et certificats afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC

66-04-11

CONSIDÉRANT QUE le règlement 351 ne nécessite aucune modification afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE le Conseil retire l'avis de motion pour le projet de règlement 351A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Dépôt – Rapport des vérificateurs de la municipalité pour l'année financière 2010

DÉPÔT

M. Steeve Talbot et Mme Dominique Jette de Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. vérificateurs déposent et présentent les états financiers consolidés résumés et le rapport sommaire des principales constatations découlant de l'audit, conformément à la Loi, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

7) Rapport financier de la municipalité pour l'année financière 2010

67-04-11

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du projet des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010 préparé par les vérificateurs, Samson Bélair/Deloitte & Touche ;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Municipalité démontrent que l'année se termine avec un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins budgétaires des revenus sur les dépenses de 235 476.\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet des états financiers est fidèle aux livres de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé et préparé par les vérificateurs, Samson Bélair/Deloitte & Touche, les états financiers de la Municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Autorisation d'embauche de monsieur André Girard à titre de journalier saisonnier au Service des Travaux publics

68-04-11

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher des saisonniers à la voirie pour la période estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche M. André Girard comme saisonnier pour la période estivale, à raison de 40 heures maximum par semaine et selon un horaire de base sur appel ;

ET QUE l'employé soit intégré à un niveau d'échelle salariale, payé à un taux horaire, selon ses années et mois d'embauche consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Autorisation de vente du lot sis au 5, rue Saint-Patrick

69-04-11

CONSIDÉRANT les articles 6.1 et 14.2 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT la résolution 126-07-2010 acceptant en principe l'offre d'achat de Développement S.C. Inc., M. Serge Carrier pour l'achat des lots situés au 5 rue St-Patrick ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acquéreur projette de construire un immeuble commercial comprenant quatre (4) commerces soit, pharmacie, fleuriste, décoration intérieure et possiblement une succursale de la SAQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la vente de la propriété située au 5 rue St-Patrick, lot 4 368 388 à Développement S.C. Inc., M. Serge Carrier au coût total de 99,187.29\$, taxes en sus ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances & du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat de vente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance extraordinaire à 20h03.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général

PROCÈS-VERBAL de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue lundi, le 7 juin 2010 et plus particulièrement de la résolution numéro 118-06-2010 adoptant un programme de rachat des années de travail de cinq employés déjà à l'emploi en 1997 lors de l'instauration et la mise en œuvre du régime de REER collectif :

Dans les discussions du Conseil, lors du caucus tenu le 31 mai 2010, il avait été statué, dans le cadre de l'institution du programme de rachat d'ancienneté, que le rachat des années de madame Dale Feeney s'effectuerait lors de l'exercice financier 2010 et celui des quatre autres employés concernés, à savoir madame Germaine Pelletier, monsieur Normand Légaré, monsieur Pat Feeney et madame Elaine Neville, serait effectif lors de l'exercice financier 2011 alors que la résolution 118-06-2010, adoptée lors de la séance régulière du 7 juin 2010, stipule uniquement que le versement des montants soit échelonné sur deux ans et budgété en conséquence, créant ainsi une confusion sur l'application de cette décision et l'effectivité de celle-ci.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 juin 2010 et la résolution 118-06-2010 de manière à remplacer le deuxième paragraphe par le suivant :

« QUE l'application de ce programme, à l'égard de madame Dale Feeney, s'effectue pendant l'exercice financier 2010 ;

QUE l'application de ce programme, à l'égard de mesdames Germaine Pelletier et Elaine Neville et messieurs Normand Légaré et Pat Feeney, s'effectue pendant l'exercice financier 2011 et que des crédits budgétaires, à cette fin, y soient alloués. »

S'agissant d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la lecture de la première version de la résolution.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

SIGNÉ À SHANNON, QUÉBEC CE 13^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2011

Hugo Lépine,
Directeur Général